GREFFE
VILLE DE BEAUCEVILLE

VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-542
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2025-542 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 $ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de La Plée

QUE le règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 $ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de La Plée ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 16 juin 2025
- Dépôt du projet de règlement : 16 juin 2025
- Adoption du règlement : 7 juillet 2025
- Avis public d'une tenue de registre des personnes habiles à voter : 10 juillet 2025
- Tenue d'un registre des personnes habiles à voter : 17 juillet 2025
- Nombre de signatures recueillies lors de la tenue du registre : 0 (aucune)
- Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : 7 août 2025

QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 7 août 2025 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 13 août 2025.

Me Sandra Bernard, greffière

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 13 août 2025.

Signé le 13 août 2025, à Beauceville, province de Québec.

Me Sandra Bernard, greffière